

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 10516 - Comment raser la tête d'un homme ?

---

### question

Qu'entend-on par al-qaza ? Comment doit-on juger la tendance de certains jeunes à se raser les côtés de la tête et à laisser le milieu ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Interrogé à ce sujet, Cheikh Muhammad ibn Ibrahim a dit : « S'agissant des cheveux (de la tête), la pratique du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) en matière de coiffure consistait soit à raser toute la tête soit à la laisser telle quelle, mais il ne la rasait pas partiellement.

Quant à ce que font certains musulmans, à savoir raser une partie de la tête et laisser l'autre partie, voilà al-qaza interdit par le Prophète (bénédition et salut soient sur lui). Il revêt les formes que voici :

- 1 - raser des parties de la tête en laissant d'autres ;
- 2 - raser les bords de la tête et laisser le milieu ;
- 3 - raser le milieu et laisser les côtés ;
- 4 - raser la partie avant et laisser la partie arrière ;
- 6 - raser certains côtés et laisser le reste.

L'interdiction de ces coiffures s'atteste dans ce hadith sûr rapporté dans les Deux Sahih d'après

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Ibn Omar (P.A.a) selon lequel ce dernier a dit : **Le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a interdit al-qaza qui consiste à raser une partie de la tête de l'enfant et à laisser l'autre partie.** Selon le même Ibn Omar (P.A.a), le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait vu un enfant dont une partie de la tête était rasée sans l'autre et il avait interdit cette pratique et dit : **ou bien vous rasez tout ou bien vous abandonnez tout** . D'après le même Ibn Omar encore : **se contenter de raser la partie inférieure de la tête en dehors de l'opération curative dite hidjama est une pratique des mages** . (le rapporteur attribue ce hadith implicitement au prophète).

Dans les Sunan d'Abou Dawoud, Anas ibn Malick (P.A.a) avait vu un enfant rasé de façon à laisser sur sa tête un semblant de deux cornes ou deux tresses et dit : **Rasez les ou coupez-les car c'est une coiffure juive** .

Al-Marouzi a dit : « j'ai interrogé Abou Abd Allah (c'est-à-dire Ahmad ibn Hanbal) à propos du rasage exclusif de la nuque et il a dit : **c'est une pratique des Mages. Et quiconque cherche à rassembler à des gens leur sera assimilé** .